



Granny & Charly

Tarifs applicables au 1er janvier 2024 – Mode mandataire

Heures (1)	Tarif horaire TTC	Dont salaire+ indemnités de congés payés et charges sociales (2)	Dont frais de mandat HT	Dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après Crédit d'impôt (3)
=< 10h/ mois	30 €	18€	10,8€	1,2€	15€
< 10 h/ mois	28 €	18€	9€	1€	14€
< 30 h/ mois	26 €	18€	7,2€	0,8€	13€

Majoration et jours fériés

Le travail d'un jour férié donnera lieu à une majoration de 20 %. Le travail effectué le 1er mai ouvrira droit à une rémunération majorée de 100 %. Le salaire est librement négociable. Les salaires et charges sont indiqués sur la base d'hypothèses de rémunération, de taux de cotisation, d'indemnité de transport et de frais de mandat standards faibles. La détermination du salaire reste une prérogative du client particulier employeur. Les tarifs sont indiqués sur la base d'hypothèses de la moyenne de salaire des clients particuliers-employeurs (12€ net / heure)

Indications tarifs supplémentaires

Les tarifs indiqués sont proposés pour les personnes bénéficiant de l'exonération de cotisations patronale telle que définie dans Code de la sécurité sociale : article L241-10, D241-5 à D241-5-6, c'est-à-dire pour les personnes titulaires de l'APA, les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes âgées de 62 ans et plus et titulaires d'une carte d'invalidité (80%) ou attestation médicale d'incapacité à effectuer seul(e) les actes de la vie courante, les titulaires de la PCH. En l'absence de justificatif, les tarifs sont majorés de 20%.

Les tarifs vous présentent les coûts inhérents à l'assistance dans votre rôle d'employeur. Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleur, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale. Le taux de TVA appliqué est de 10% mais varie en fonction du type de prestation entre 5,5% et 20%. La TVA s'applique sur les frais de mandat liés au mandat de gestion proposé. Le coût après crédit d'impôt est indiqué sous réserve de la situation fiscale de chaque contribuable et du maintien de la législation en vigueur. Conformément à l'article L.347-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'augmentation annuelle des tarifs pour les contrats en cours est encadrée par arrêté ministériel.

AUCUN FRAIS d'inscription ni de résiliation.

Les tarifs indiqués ci-dessous comprennent la présélection de votre Charly, les modalités liées à la relation de travail qui vous lient via votre rôle de particulier employeur (contrat de travail, versement du salaire...), au suivi des heures et à la gestion des remplacements.

Bien entendu, vos prestations d'aide à domicile peuvent être financées grâce aux:

- Chèques Emploi Service Universel préfinancés,
 - à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),
 - à la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH).
- Par ailleurs, vous bénéficiez systématiquement de la déduction du Crédit d'Impôts. Il s'agit d'un avantage fiscal de 50% des dépenses engagées durant l'année .

DEVIS GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT SUR DEMANDE